ABAX INDUSTRIES

Société par Actions Simplifiée
au capital de 1.000.000 euros

Siège Social à VILLENEUVE LE ROI (94290)
Voie de Seine, Lieu-dit « LE RU BATEAU »

622 000 891 RCS CRÉTEIL

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU DIRECTOIRE
DU 3 FEVRIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq,

Le trois février, à onze heures.

Les membres du Directoire de la société **ABAX INDUSTRIES**, société par actions simplifiée à directoire et conseil de surveillance au capital de 1.000.000 euros, dont le siège est à VILLENEUVE LE ROI (94290) Voie de Seine, Lieu-dit « LE RU BATEAU » et dont le numéro d'identification est 622 000 891 RCS CRÉTEIL, se sont réunis sur la convocation de sa présidente par vidéoconférence en application de l'article 8, 1°), 8°) des statuts de la société.

Sont présents :

- Madame Isabelle PREVOST, membre et présidente du Directoire,
- Monsieur Rénald DUPUIS, membre du Directoire,
- Monsieur Emmanuel CARVALHO, membre du Directoire.

En application de l'article 4.2 des statuts de la société, le Directoire réunissant la présence effective de tous ses membres peut valablement délibérer.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Isabelle PREVOST, présidente du Directoire.

La Présidente dépose sur le bureau l'ensemble des pièces et documents remis aux membres du Directoire, en vue des délibérations à l'ordre du jour, ainsi que ceux établissant la régularité de la convocation.

Le Directoire lui en donne acte en tant que de besoin.

Puis, le Directoire délibère comme suit, sur les questions figurant à l'ordre du jour qui sont les suivantes :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un vice-président du Directoire et fixation de ses pouvoirs,
- Pouvoirs.

Puis, la discussion est ouverte.

Plusieurs échanges de vues ont lieu et personne ne demandant plus la parole, Madame la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

Après en avoir délibéré, le Directoire décide de nommer Monsieur Rénald DUPUIS, demeurant à PARIS (75012) 13 rue Lasson, né à PARIS (75014) le 12 août 1976, de nationalité française, comme nouveau vice-président du Directoire à compter de ce jour pour une durée qui prendra fin en même temps que son mandat de membre du Directoire, lequel viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Rénald DUPUIS, ici présent, déclare accepter ces fonctions, et en remerciant ses collègues de la confiance qu'ils lui témoignent, déclare qu'il satisfait à toutes les conditions requises pour les exercer.

DEUXIEME RESOLUTION

Le Directoire confère au vice-président du Directoire le pouvoir de représenter le Directoire et, à ce titre, il pourra déléguer les pouvoirs d'administration et de direction de la société du Directoire à toute personne, conformément aux dispositions statutaires. Il est rappelé qu'à l'égard des tiers, les membres du Directoire ont la qualité de dirigeants.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Le Directoire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, certifié conforme par son président, à l'effet d'effectuer toutes formalités légales ou administratives.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Et, de tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé et approuvé par les membres du Directoire.

Isabelle PREVOST

Signé par Isabelle PREVOST
Le 13/02/2025

Signed with universign

Emmanuel CARVALHO

Signé par Emmanuel CARVALHO
Le 13/02/2025

Signed with universign

Bon pour acceptation des fonctions de vice-président du Directoire
Rénald DUPUIS

Signé par Rénald DUPUIS
Le 13/02/2025

Signed with universign